

> **ENFANCE-COHESION SOCIALE**

Case postale 141 – 1020 Renens 1

> **Affaire traitée par:**

Direction

Mme Audrey Joly

Tél. 021 632 77 71

enfance.cohesionsociale@renens.ch

A - CH-1020 Renens

Poste CH SA

Titre

Prénom Nom

Fonction

Rue

CP

NPA Ville

Renens, le 5 avril 2019

Projet d'ouverture d'un réfectoire scolaire provisoire à Florissant pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Les besoins en accueil parascolaire sont en évolution constante et pour y répondre, la Municipalité de Renens a prévu d'ouvrir deux nouvelles structures, permettant à terme de couvrir l'accueil des écoliers de la 1^{ère} à la 6^e année primaire couvrant le périmètre du quartier de Florissant.

En effet, une Unité d'Accueil Pour Ecoliers – UAPE accueillant des enfants en 1^{ère} et 2^e primaire, est en cours de construction. Située à l'avenue du Château 17, elle ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2020. De plus, un projet d'ouverture d'un Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire - APEMS accueillant des enfants de la 3^e à la 6^e primaire est en cours d'élaboration. Il est situé au Pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37, et devrait être disponible à la rentrée scolaire 2021.

Consciente que ces échéances peuvent être éloignées pour les parents dont les enfants sont d'ores et déjà scolarisés, la Municipalité envisage de mettre en place un réfectoire provisoire en attendant l'aboutissement des projets en cours, et ce, pour autant que les besoins soient confirmés par un nombre suffisant d'inscriptions.

Organisé sur le modèle des réfectoires existants à Renens, ce lieu d'accueil, destiné à la restauration des enfants pendant la pause de midi, serait ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Seuls les enfants préalablement inscrits pourront le fréquenter. Les enfants se verront servir un repas chaud élaboré par un traiteur au prix de CHF 7.50 ou, pourront disposer d'une place pique-nique pour un repas apporté par leurs soins, avec micro-ondes à disposition.

Ce dispositif provisoire permettrait aux enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux pendant l'heure de midi, de pouvoir se restaurer, dans un espace dédié, sous la surveillance d'un adulte. En aucun cas cependant, il ne peut être comparé aux prestations d'une UAPE ou d'un APEMS: les enfants sont tenus de se rendre seuls dans l'espace repas, leur surveillance est effectuée par du personnel auxiliaire sans mandat pédagogique spécifique et ce, uniquement dans le réfectoire. Une fois le repas terminé, moyennant l'autorisation de leurs parents, ils peuvent quitter le local du réfectoire au plus tôt à partir de 13h pour jouer à l'extérieur. Dès lors, ils ne font plus l'objet d'une surveillance par le personnel du réfectoire, jusqu'à la rentrée des classes. Sans autorisation parentale, ils restent au réfectoire jusqu'au début des classes, des livres et des jeux seront à leur disposition.

>Rue de Lausanne 25 - 1020 Renens

En l'absence d'un APEMS disponible dans le quartier, ce réfectoire provisoire sera ouvert aux élèves de la 3^e à la 6^e primaire. Les plus petits, soit les élèves en 1^{ère} et 2^e primaire, ne pourront pas fréquenter le réfectoire, en raison de l'absence d'espace disponible pour la sieste ou le repos, de non prise en charge pédagogique de l'encadrement et du grand écart d'âge entre les enfants. Les parents des enfants concernés ont été orientés pour une année encore vers les solutions actuellement pratiquées, soit les autres UAPE de la commune et l'accueil familial de jour.

La mise en place de ce réfectoire suppose la mobilisation de moyens importants. Aussi, il a été décidé de conditionner l'ouverture du réfectoire à un minimum de 6 inscriptions sur au moins trois jours des quatre jours d'ouverture prévue de la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi). De la même manière, le service de repas chauds sera mis en place si au moins six enfants sont inscrits par jour.

Afin de déterminer si le critère d'ouverture est atteint et en cas d'intérêt, nous vous invitons à compléter le formulaire de préinscription ci-joint et à nous le retourner signé d'ici le 13 mai 2019.

Dans l'hypothèse où le nombre requis d'inscriptions serait atteint, votre pré-inscription sera considérée comme une inscription définitive et vous recevrez un contrat en bonne et due forme. En l'absence de préinscription justifiant l'ouverture du réfectoire provisoire, les parents préinscrits seront avisés à fin mai, afin qu'ils puissent prendre leur disposition pour trouver une autre solution, et ce avec l'aide du service Enfance – Cohésion sociale.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations les meilleures.

Le Chef de service



Georges Chevallaz

Copie : - Direction de l'Etablissement primaire Renens-Est